

Dossier : [1ère partie]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **69 (1981)**

Heft [5]

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Couple et mariage : le divorce ?

La vingtaine concubine. La trentaine divorce.
Et la quarantaine, elle, voudrait parler d'autre chose.
Renaissance du couple : au prix du mariage ?

On observe en Suisse depuis 1970 une baisse marquée du taux brut de nuptialité, et une augmentation vertigineuse du taux de divorce. Les sociologues tentent chaque année de nouvelles explications qui se voient infirmées l'année suivante : au plus bas en 1976, le nombre de mariages est remonté légèrement en 1977, redescendu en 1978, remonté en 1979, et on ignore encore les chiffres pour 1980. Le fait demeure qu'à plus long terme, la nuptialité est en perte de vitesse, que l'on a enregistré en cinq ans, entre 1974 et 1979, une diminution de plus de 10 % du nombre de mariages, ce qui met la Suisse au même rang que la Suède pour détenir le taux le plus bas d'Europe.

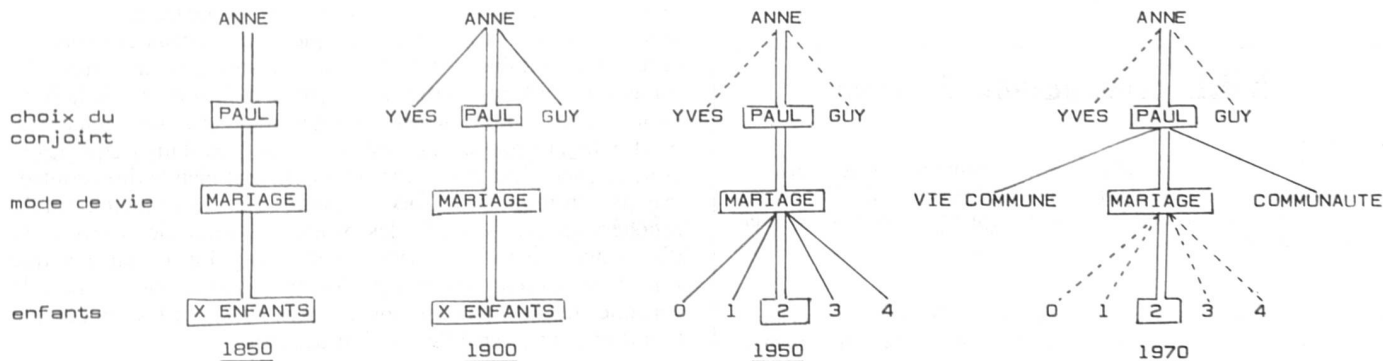
Mariage en crise ? Couple en crise ? Entre la libéralisation des mœurs, la vague du féminisme, le système de taxation, mai 1968 et la crise de l'Eglise, il s'agit d'être prudent dans les réponses à apporter au *pourquoi* du phénomène : statistiques, témoignages et études fournissent en effet mille raisons plutôt qu'une.

La « raison d'amour »

En 1979, le Figaro révélait que deux millions de Français vivaient en union libre : en dix ans, la cohabitation hors mariage augmentait de 31 %. En Suisse, si le Bureau fédéral de statistique

ces dernières années, elle-même issue de la dissociation entre sexualité et procréation qu'a permise la contraception, l'amour se conçoit de plus en plus comme une fin en soi, qui, tenant lui-même lieu de serment, ne conduit plus obligatoirement au mariage. Si la « raison d'amour » était suffisante, il y a quelques années encore, pour convoler en justes noces, elle conduit plutôt aujourd'hui à faire ménage commun.¹ L'étape du mariage, de plus en plus, vient après, et pour des raisons **supplémentaires** au « parce qu'on s'aime » d'antan.

Moins qu'une étape de plus entre le célibat et le mariage, la vie commune hors mariage semble plutôt résulter du choix d'un **autre** mode de vie que celui que l'idéologie exigeait des couples il y a encore quelques années. Si ce choix peut paraître révolutionnaire, on s'aperçoit, en se référant à l'histoire du couple au cours de ces cent dernières années, que c'est toujours l'exigence d'**avoir le choix** qui a déterminé son évolution et marqué ses étapes : choix de son mari, d'abord (imposé jusque là par les familles) ; choix du nombre de ses enfants, ensuite ; choix de son mode de vie, enfin. Schématiquement, pour le couple Anne et Paul, on peut figurer le choix de leur mariage, au fil des ans, de façon suivante : ▼



ne possède aucune donnée sur les couples « illégitimes », diverses enquêtes cantonales révèlent par le nombre de couples ayant vécu ensemble avant le mariage, et par la diminution du nombre de mariages, que la Suisse suit sensiblement la même évolution que son voisin dans le nombre de couples vivant en union libre.

Le mariage est de plus en plus délaissé par les jeunes qui préfèrent s'installer ensemble sans bénédiction ni du Père, ni du maire, avec tout juste celle de leurs pères et mères. Ce phénomène semble se résumer en un changement fondamental par lequel une question est venue remplacer une autre : pour les couples qui vivent ensemble, la question n'est plus inévitablement « pourquoi ne pas nous marier » mais d'abord « pourquoi nous marier ». Toute — ou presque toute — la différence est là.

Il y a encore trente ans, les « raisons » d'un mariage ne se discutaient guère : l'amour y conduisait tout naturellement, sans alternative. Une fois le partenaire choisi, le reste coulait de source, mairie, église, enfants, toujours dans le même ordre.

Aujourd'hui, en revanche, par la libéralisation des mœurs de

Ce dernier choix, toutefois — le mode de vie — est encore trop récent pour que l'on puisse prédire de son avenir. De plus, si vie commune et mariage se font fortement concurrence dans le choix du mode de vie des couples sans enfant, on ne peut pas encore parler de choix vraiment libre pour les couples de parents, encore fortement contraints par l'idéologie et l'entourage à exclure toute autre forme d'union que le mariage.

Mais qu'est-ce qu'ils ont ?

« Mais qu'est-ce qu'ils ont ces jeunes à être contre le mariage ? » entend-on dire parfois sans trop de tendresse. Mais si l'on pose la question aux gens directement concernés, on s'aperçoit là encore que ce n'est pas la bonne question : la plupart ne sont pas **contre**, ils ne sont simplement *pas personnellement pour*, ou très exactement ils n'en voient pas l'utilité, temporairement en tout cas. Le mariage, comme on l'a vu, ne coule plus de source sitôt qu'on s'aime car les pressions sociales se font de moins en moins impératives, et que la nécessité idéologique et

La remise en question du mariage figura même au programme (non officiel) de la Conférence internationale de Copenhague, en juillet 1980 : ce fut le thème d'une pièce satirique donnée au festival de théâtre féministe qui se déroulait parallèlement à la conférence.



religieuse est de moins en moins ressentie par le couple.² Ainsi le *choix* (de son mode de vie) vient remplacer la *norme* (du mariage) au point qu'il devient, pour certains couples, aussi incongru de donner les raisons de leur non-mariage qu'il aurait été curieux, il y a 20 ans à peine, de demander à un couple pourquoi il se mariait.

Louisa, 28 ans, physiothérapeute, vit depuis sept ans avec son ami :

« Je ne vois pas pourquoi je devrais me marier. Pour le plaisir de payer plus d'impôts ? En plus, je commence tout juste à être connue professionnellement sous mon nom. Et puis, quand je vois le nombre de divorces autour de moi, qu'on ne vienne pas me dire que le mariage « renforce » quoi que ce soit ! »

Pour Christiane, c'est plus simple encore : 29 ans, étalagiste, elle vit depuis deux ans avec Jean-Marc, 31 ans :

« Ça fait plusieurs années que je ne conçois plus de « sortir » avec quelqu'un. Si je l'aime, j'ai aussitôt envie de vivre avec lui. Le mariage, c'est autre chose. Le jour où je ferai le pas, c'est que ce sera unique et définitif : ce sera l'homme dont je veux des enfants, et avec lequel j'aurai vécu assez longtemps pour être sûre de ce que je fais. »

Et puis si ça rate...

Il est curieux de constater qu'aucune des personnes interrogées n'a mentionné d'opposition *idéologique* au mariage. Toutes mentionnent en revanche cette absence de raisons en sa faveur.

Nicole, 31 ans, graphiste, éprouve cette inutilité plus fortement encore que son couple a échoué :

« J'ai vécu cinq ans en union libre, avec la conviction qu'elle allait durer toute la vie. Mais je n'éprouvais pas le moindre besoin de me marier, n'ayant pas l'intention d'avoir des enfants.

Depuis la rupture, je n'ai jamais songé un seul instant que le mariage aurait pu sauver notre couple : la séparation aurait seulement été beaucoup plus douloureuse, car nous aurions attendu, je pense, qu'il ne reste plus rien de notre couple... que des souvenirs sordides de tribunaux et de marchandages. Quand on n'est pas marié, au moins, l'histoire s'arrête le jour où l'on part. Le temps peut alors commencer tout de suite à travailler en faveur de sa « remontée. »

Il y a celles qui ne sont pas pour le mariage, il y en a d'autres qui ne sont plus pour le mariage après en avoir fait l'expérience pendant plusieurs années. Parmi les femmes qui nous ont répondu à ce propos, trois d'entre elles ont établi clairement que la personnalité de leur mari ne faisait aucunement partie des raisons de leur remise en question du mariage. C'est donc à celles-là que nous donnons la parole pour saisir les causes (variées) des changements liés aujourd'hui au concept du mariage.

Jacqueline, 38 ans, employée de commerce, deux enfants, est veuve depuis cinq ans :

« J'ai été mariée six ans, et ça a été pour moi une expérience positive. Mais aujourd'hui, je ne voudrais pas recommencer la

même chose. Le drame des femmes qui se retrouvent seules, c'est qu'elles recherchent aussitôt ce qu'elles ont perdu. Pour ma part, je crois qu'il faut inventer d'autres rapports. Je ne vois pas ce que la vie commune, par exemple, peut apporter à une relation. Lorsqu'on vit chacun de son côté, la relation entre deux personnes me paraît plus authentique. Ne pouvant se baser sur des problèmes quotidiens, elle doit nécessairement être plus inventive : chaque moment passé ensemble est un moment choisi, un moment neuf... On n'est jamais contraint de se supporter.

— Mais les hommes, eux, sont-ils d'accord ?

— Ce qui me frappe, c'est à quel point les hommes ont de la peine à supporter une relation de ce genre. Je crois qu'ils ont besoin de la même sécurité que celles que les femmes recherchaient, avant, dans le mariage. Ils craignent toujours que ce besoin d'indépendance vienne uniquement de l'envie de courir le guilledou, alors que ce n'est pas du tout ça ! Pour moi, c'est simplement la seule manière de bien vivre en couple. »

Janine, 42 ans, divorcée, 3 enfants, a éprouvé elle aussi le besoin de changer le couple, trop aliénant à ses yeux pour la mère au foyer :

« Au cours de mes douze ans de mariage, la vie en couple m'est apparue de moins en moins satisfaisante. J'étais frustrée par les limitations que représente le couple : dans l'identité de chacun, dans l'espace dont on dispose, dans les personnes que l'on doit toujours voir ensemble. L'isolement de la femme mariée me pesait aussi énormément ; lorsque mes enfants sont allés à l'école, je restais seule à la maison pour m'occuper du ménage... pour répondre aux exigences que l'on attendait de moi.

J'ai alors décidé de vivre en communauté, pour rompre cet isolement, pour pouvoir partager avec d'autres les tâches ménagères et la garde des enfants, pour pouvoir aussi jouir de plus de liberté et d'autonomie. Quand on vit à cinq ou six, on sait qu'il y a toujours quelqu'un à la maison pour recevoir les enfants, même si on n'y est pas. Et le ménage, au lieu d'être une corvée journalière, devient tout au plus une tâche hebdomadaire...

— Et votre mari ?

— Il ne m'a pas suivie. Pour lui le couple représentait la tranquillité, et sa vie sociale, il l'avait à son travail. Quel avantage aurait-il eu, lui, à changer quoi que ce soit à notre façon de vivre ? »

Anne, 32 ans, divorcée sans enfant, analyse quant à elle la crise du couple à la lumière du féminisme des années 1970 :

« Après l'obtention du droit de vote pour les femmes, le féminisme s'est préoccupé d'un autre type de revendications. En quête d'une nouvelle qualité de vie, les femmes ont réfléchi à l'oppression de leur sexe non plus de l'extérieur mais à partir de leur propre expérience d'oppression : elles ont verbalisé des choses qui en d'autres temps auraient été tues. Ainsi le « seuil de tolérance » des structures traditionnelles du couple a baissé d'un seul coup : notre oppression personnelle n'était plus supportable

dès le moment où nous la portions au jour aussi clairement.

Maintenant, je pense que les couples savent mieux réagir au féminisme qu'ils arrivent peut-être même à intégrer en négociant les bases de leurs relations. Dans ce sens, les féministes des années 1970 ont été (elles aussi !) une génération sacrifiée : en porte à faux entre une conception traditionnelle du couple au moment de leur mariage, et le choc du féminisme qui le remettait en question, nous avons pour la plupart « payé » notre prise de conscience par une crise généralement insurmontable à l'intérieur de nos couples. »

Le mariage, quand même

La plupart des couples vivant maritalement « basculent » en faveur du mariage dès qu'ils désirent avoir, ou ont, des enfants. Les femmes que nous avons interrogées confirment toutes cette hypothèse, et parmi les plus jeunes, l'opinion est la même lors d'un sondage auprès des jeunes Suisses entre 18 et 24 ans, 76 % d'entre acquis au concubinage favorisent en revanche le mariage lors de la venue d'enfants.³

Serait-ce donc la seule raison qui subsiste aujourd'hui au désir de se marier ?

La seule non, la plus importante oui, à en croire une enquête en cours ces sept dernières années à Genève dont des résultats intermédiaires ont déjà été publiés sur les **raisons** pour lesquelles les couples choisissent le mariage. Parmi toutes les raisons évoquées, c'est celle « pour le bien des enfants » qui est la plus largement citée, emportant la moitié plus de suffrages que la seconde raison, celle d'une « vie quotidienne plus pratique (sans considérer la question des enfants) ».

Ce sont donc deux raisons pragmatiques, comme on le constate, qui devancent toutes les autres en queue desquelles se trouvent « la pression de son entourage » et, juste avant, l'idée que « le mariage protège le lien affectif, l'amour des époux. »

L'enquête qui révèle ces chiffres a estimé toutefois « impérieusement nécessaire » de différencier les classes professionnelles des hommes et des femmes interrogés, tant celles-ci sont prépondérantes dans l'appréciation de l'institution conjugale. Si l'ordre des raisons reste le même pour toutes les catégories professionnelles (raisons pragmatiques d'abord, raisons « idéologique » et « conformiste » en dernier) l'écart entre les deux types de raisons augmentent au fur et à mesure que les personnes interrogées s'élèvent dans la hiérarchie professionnelle : si pour les femmes de formation universitaire, c'est presque uniquement la question des enfants qui importe, pour les femmes de formation d'employée ou d'ouvrière, les raisons pragmatiques s'étoffent de plus en plus de raisons statutaires et idéologiques.

La raison à cela ? Pour Kellerhals et Steinauer, c'est à l'extérieur du couple qu'il faut la chercher : plus la vie extérieure à la vie du couple (vie professionnelle et vie sociale) est satisfaisante, plus les raisons de se marier s'amincissent pour converger uniquement vers des raisons pratiques. Au contraire, plus les sphères extérieures au couple seront perçues comme insatisfaisantes, plus les « raisons » du mariage se diversifieront : aux motifs pragmatiques viendront s'ajouter des raisons statutaires (« le mariage m'offre et offre à mon conjoint plus de sécurité qu'une simple liaison »), des raisons idéologiques (« le mariage protège l'amour ») et des raisons conformistes (la pression de l'entourage). En d'autres termes, l'attrait du mariage varie en proportion inverse, selon les groupes sociaux, à la satisfaction que procure son activité professionnelle et son statut social.⁴

Féminisme, quand tu nous tiens

Parmi les célibataires, il y a de moins en moins de mariages. Parmi les mariages, il y a de plus en plus de divorces. Et si l'on se marie de plus en plus tard, les couples se forment en revanche de plus en plus tôt.

Alors, en conclusion, du couple ou du mariage, lequel est donc le plus en crise des deux ?

Le mariage, sans aucun doute, si l'on appelle crise une subreptice apparition d'autres modes de vie... qui par le fait même qu'ils existent parallèlement au mariage, donnent à celui-ci une qualité qu'il n'avait pas il y a dix ans : celui de pouvoir être **choisi** parmi d'autres formules, choisi comme son mari il y a quelque cent ans, choisi comme ses enfants il y a quelque vingt ans.

Mais le couple, sans aucun doute, est aussi en crise : si l'on appelle crise de nouvelles exigences. Pour Louis Roussel,⁵ ces nouvelles exigences ne viennent pas tant de ce que les gens sont « naturellement » plus exigeants qu'avant mais que « c'est le seul domaine où on peut encore attendre quelque chose. La société est de moins en moins gratifiante. Ce qu'on cherche dans le couple, marié ou pas, c'est le bonheur. Alors on est particulièrement exigeant sur la qualité des rapports. »

La crise du couple serait donc due, en premier lieu, non pas à une dévalorisation du couple mais au contraire à sa survalorisation... génératrice, inévitablement, de plus grands risques de déceptions. Mais encore faut-il ajouter à cela que cette « qualité des rapports » exigée aujourd'hui montre moins un changement quantitatif des besoins que qualitatif : le féminisme ayant passé par là, le contenu de ces rapports comporte désormais une exigence d'égalité entre l'homme et la femme, que les couples actuels commencent à peine à intégrer. Serait-ce que le couple en crise n'est autre qu'un couple qui s'égalise ? C'est fort probable, et si tel est le cas, il ne reste qu'une chose à dire : Le couple est mort, vive le couple.

Corinne Chaponnière

¹ Les seules statistiques dont nous disposons sont celles d'une enquête zurichoise révélant qu'un couple sur deux vit ensemble avant le mariage, et une enquête genevoise qui montre qu'en 1975, 62 % des couples avaient cohabité durablement avant leur mariage.

² Voir plus loin (« le mariage quand même »).

³ Sondage d'Isopublic pour la *Weltwoche*, 1978.

⁴ Jean Kellerhals et Geneviève Steinauer-Cresson, « Systèmes de marché, classes et système de mariage : analyse de trois ensembles normatifs », *Revue suisse de sociologie*, n° 3, nov. 1976. L'article donne les premiers résultats d'une enquête sur l'ensemble des mariages conclus à Genève en 1974-1975, enquête en trois parties dont les résultats définitifs ne sont pas encore publiés.

⁵ Louis Roussel, « Générations nouvelles et mariage traditionnel », enquête de l'INED 1978, citée par Liliane Delwasse, « Le couple-miracle », *Le Monde*, 14 décembre 1980.

Une opinion.

Protéger la profession de conseiller(ère) conjugal(e)

Dans son projet de révision du droit matrimonial, le législateur fédéral a prévu, dans le cadre des mesures de protection de l'union conjugale, la création d'Offices de consultation conjugale ou familiale.

Ces offices et les personnes qui y travaillent c'est-à-dire les conseillers(ères) conjugaux(ales) auront un rôle important à jouer dans l'application de ce nouveau droit où le mari et la femme se partageront le pouvoir de décision.

Or, aujourd'hui n'importe qui, faux psychologue, diseuse de bonne aventure, ancienne prostituée... peut s'intituler conseiller(ère) conjugal(e) et ouvrir un cabinet de consultation. Je viens d'ailleurs de trouver une annonce de ce genre dans un grand quotidien.

C'est dangereux ! très dangereux ! Car conseiller(ère) conjugal(e) est un métier avec formation professionnelle et supervision permanente.

En Suisse romande la profession est organisée. Il faut la protéger. Chaque canton devrait édicter un règlement à ce sujet. Je l'ai demandé pour Genève. Quelle autre députée va le faire pour les autres cantons ?

Jacqueline Berenstein-Wavre
Jacqueline Berenstein-Wavre

« Evolution du concept de famille »

Le CEFRES (Centre européen féminin de Recherche sur l'évolution de la société) a organisé le 26 février dernier à Paris un débat fascinant, sur le rôle que la famille aura encore à jouer, et quelle sera la participation de la femme dans cette évolution. Les participants groupaient un historien (Jean-Paul Aron), un sociologue (Jacques Comailles), une théologienne protestante (Francine Dumas), un conseiller scientifique à l'Ined (Louis Roussel), un gynécologue (Pierre Simon), etc. Exposés tout à fait neufs dans leur approche, où la famille actuelle ne fut plus définie comme « nucléaire » mais comme « atomisée », où le principal facteur de dissolution du couple fut défini comme le chômage, etc. Nous reviendrons sur ce débat, mais nous voudrions aujourd'hui faire part de la réflexion d'une participante à ce débat, Mme Paula Caucanas-Pisier, collaboratrice des « Cahiers de Sexologie clinique ».

Dysfonctions sexuelles féminines dans le conflit conjugal

On dirait que la plus grande partie de la population féminine souffre ou a souffert de troubles sexuels dont l'origine est uniquement culturelle. Mme Caucanas-Pisier a reçu plus de 6000 personnes, venues seules ou en couples dans un centre de planning familial. Elle a remarqué que les femmes venues résoudre leurs problèmes de contraception ou d'avortement, avaient en fait un problème de frigidité qui n'était jamais abordé spontanément.

Au 19^e siècle, les gynécologues avaient décrété qu'une femme normale ne ressentait rien, et qu'à part quelques nymphomanes les femmes dignes de ce nom souffraient le devoir conjugal dans un ennui de bon ton. Leurs filles du vingtième siècle ont été dressées elles aussi à l'exaltation de la virginité ou à penser que les femmes sont faites pour un homme et un seul dont elles ont l'honneur de porter la progéniture.

Dans les premières années du Planning familial français, dans les années 60, les femmes de tous les milieux arrivaient les yeux baissés pour demander un diaphragme, qu'elles savaient rigoureusement interdit par la loi française.

Or, Mme Caucanas-Pisier découvrit peu à peu que bien des femmes subissaient des avortements illégaux et atroces, car des interdits inconscients leur défendaient ce fameux diaphragme, fatras d'interdits moraux, philosophico-religieux inscrits en nous toutes dès le plus jeune âge, croyantes ou pas.

Il était difficile de faire émerger ces résistances : on ne pouvait les attaquer de front, il fallait agir par la tangente, l'éducation sexuelle des enfants, par exemple.

Ces vieux interdits

En 1981 les femmes ont droit aux sauts en parachute, au titre de major à polytechnique, mais les trois branches islamo-judéo-chrétiennes sont bien d'accord : les femmes qui ont leurs règles n'entrent pas dans mosquées ou églises. (C'est toujours le cas en terre musulmane.) Et Montaigne, ce vieux sage égoïste, ne disait-il pas dans ses conseils aux jeunes époux : « Ne caressez pas vos femmes. Vous leur donneriez des idées ». Les harems, les femmes voilées, l'exaltation de la pureté, l'excision sexuelle, toutes ces méthodes participent de la même prudence.

Epoque révolue ?

La contraception étant au point, on réalise qu'une révision totale des mœurs et de la morale est en jeu. Dans le divorce, les raisons sexuelles de frigidité de la femme, de sa terreur d'avoir un enfant non désiré sont souvent déterminantes. Mais l'éducation est lourdement responsable : combien de millions de petites filles sont dès l'âge de quatre ans dressées à songer « comment épouser un milliardaire ? ».

Dans les entretiens de planning familial, il faut avec courage mettre à nu un magma d'ignorances trop vite acceptées, de pudeurs trop vite offusquées, de vanité trop vite blessée, ne pas mépriser le pouvoir de séduction mais lui accorder sa juste valeur.

B. von der Weid

N.B. Cet exposé a été prononcé à Paris, dans un contexte différent de la Suisse romande, et devant des personnes à 100 % catholiques pratiquantes ou non. L'interdit papal pèse évidemment bien lourd sur ceux qui voudraient concilier leurs principes et leur liberté d'action sur le plan sexuel.

Divorce et féminisme

L'avis d'un spécialiste

Une thèse assez répandue tend à accuser la libération de la femme de tous les maux du couple, et du plus grand nombre des divorces. Nous avons posé la question à François Schlemmer, conseiller conjugal depuis 12 ans et auteur d'un livre récemment paru aux éditions Labor et Fides, « Les couples heureux ont des histoires ».

CC « Les couples heureux ont des histoires »... L'émancipation de la femme en est-elle souvent responsable ?

FS Cela dépend de la génération dont on parle. On peut distinguer, en gros, trois types de réactions à l'émancipation des femmes, correspondant chacune à une génération.

Dans la génération des couples entre 50 et 60 ans, il arrive que la femme se réalise « sur le tard », se découvre une identité, que ce soient par des lectures, par ses enfants, ou parce qu'elle ressent le besoin de se réinsérer professionnellement. Or beaucoup de maris ne le supportent tout simplement pas. Ils croient n'avoir « fait qu'un » pendant 25 ans... Mais comme disait une femme à un de mes collègues, encore faut-il savoir lequel ! Par leur éducation, les hommes de cette génération ne sont généralement pas armés pour affronter cette situation : le dialogue est alors

rompu, et il est arrivé plus d'une fois que cela conduise au divorce.

Quant aux hommes entre trente et quarante, quarante-cinq ans, leur réaction est plus ambiguë. Ils sont *théoriquement* d'accord que leur femme ait sa vie, son identité propre ; ils supportent très mal qu'on les traite de « macho » ou de « phallocrate » ! Mais là où naît l'équivoque, c'est que s'ils veulent *consciemment* la liberté de leur femme, ils portent inconsciemment en eux une autre image de la femme idéale. Ils l'encourageront à travailler, par exemple, mais trouveront en même temps normal que ce soit elle qui soit à la maison pour accueillir les enfants. Il s'agit donc là d'une génération qui prétend à l'émancipation des femmes, tout en ne la leur permettant pas. Celle qui réussira professionnellement aura « délaissé » ses enfants, et celle qui se sera occupée de ses enfants aura « raté » sa carrière : la femme est condamnée à la culpabilité.

C'est à travers mes enfants que je peux espérer que la génération entre 20 et 30 ans a déjà changé : je ne perçois chez eux aucun *a priori* de l'inégalité entre les sexes. Mais ce n'est sans doute encore qu'une minorité : le contexte sociologique s'oppose toujours à l'heure actuelle à cette inégalité, de toute la force de ses structures : à commencer par la norme du travail à plein temps, qui rend impossible un partage réel des tâches au sein du couple. » (cc)

(Voir fin du dossier p. 18 : « Trois soirées sur le mariage en question »)